Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_15-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 8 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (15) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Annick DANIEL, Michel ROULLE, André LE CHAPELAIN, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Solenn LE GLOAHEC, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (5) : Ronan LE DELEZIR avait donné pouvoir à Michel LE MENTEC, Catherine CHANTELOT avait donné pouvoir à Annie AUDIC, Hubert DERACHE avait donné pouvoir à Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Yoann GREZEL.

Absents excusés (2) : Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC.

Conseillers en exercice : 22	Présents : 15	Votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-8-15 Décisions du Maire prises par délégation – L 2122-22 du CGCT

Rapporteur Jean-Loïc BONNEMAINS

Le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations figure ci-dessous (dans un souci de lisibilité, seuls les montants supérieurs à 1 500 € HT sont présentés).

▼ TITRE	▼ OBJET	▼ MONTANT HT	▼ DATE
Devis EUROVIA	Travaux de voirie	38 609,40 € HT	02/12/2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_15-DE

	enrobé – rue des Ajoncs (suite aux travaux d'AQTA reprise de la voie en entier)		
Convention SAUR	Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux	PI = 41,00 € HT BI = 44,00 € HT Révision annuelle des prix Durée 3 ans + renouvellement tacite pour une période de 3 ans. Coût prévisionnel 2665,00 € HT / an	05/12/2025

Le Conseil,

- PREND ACTE des décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC